FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit **Gumout Small Engine Carb & Choke Cleaner**

Autres moyens d'identification

Synonymes 36090

Usage recommandé Nettoyeur carburateur et étrangleur

Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société ITW Permatex Canada

Adresse 2360 Bristol Circle Suite 101
Oakville, ON L6H 6M5
Canada

Téléphone 1-905-693-8900

Courriel literature.canada@permatex.com

Numéro de téléphone d'urgence 1-877-504-9352

Fournisseur Voir ci-dessus

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Aérosols inflammables	Catégorie 1
	Gaz sous pression	Gaz liquéfié
Dangers pour la santé	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 2
	Danger par aspiration	Catégorie 1

Dangers environnementaux Non classé.

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger Aérosol extrêmement inflammable.
Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseil de prudence

Prévention Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage.
Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Se laver soigneusement après manipulation.
Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation cutanée : demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal. EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. NE PAS faire vomir. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Stockage	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef.
Élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Acétone		67-64-1	65 - 85 *
Dioxyde de carbone		124-38-9	5 - 10 *
Toluène		108-88-3	10 - 30 *

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition	*CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

4. Premiers soins

Inhalation	EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal.
Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation cutanée : demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).
Yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeur et des douleurs. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Les symptômes peuvent être différés.
Informations générales	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau. Mousse antialcool. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.

Méthodes d'extinction inappropriées	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Contenu sous pression. Un récipient sous pression peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Pas disponible.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas déplacer la cargaison ou le véhicule si la cargaison a été exposée à la chaleur. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. Pour un important incendie dans la zone de cargaison, utiliser un support à tuyau automatique ou des lances à eau autonomes, si possible. Sinon, se retirer et laisser brûler.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aérosol extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Un récipient sous pression peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. De nombreux gaz sont plus que l'air. Ils se répandent au niveau du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer la bouteille vers un endroit sûr et ouvert si la fuite est irréparable. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Récipient sous pression : ne pas perforer ni brûler, même après usage. Tenir à lécart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Éviter une exposition prolongée. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver soigneusement après manipulation. When handling, do not eat, drink or smoke.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Récipient sous pression. Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef.

8. Contrôle de l’exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d’exposition de l’ACGIH

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS 67-64-1)	LECT	500 ppm
	MPT	250 ppm
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	LECT	30000 ppm
	MPT	5000 ppm
Toluène (CAS 108-88-3)	MPT	20 ppm

Canada. LEMT pour l’Alberta (Code de l’hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS 67-64-1)	LECT	1800 mg/m3 750 ppm
	MPT	1200 mg/m3 500 ppm
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	LECT	54000 mg/m3 30000 ppm
	MPT	9000 mg/m3 5000 ppm
Toluène (CAS 108-88-3)	MPT	188 mg/m3 50 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS 67-64-1)	LECT	500 ppm
	MPT	250 ppm
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	LECT	15000 ppm
	MPT	5000 ppm
Toluène (CAS 108-88-3)	MPT	20 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS 67-64-1)	LECT	500 ppm
	MPT	250 ppm
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	LECT	30000 ppm
	MPT	5000 ppm
Toluène (CAS 108-88-3)	MPT	20 ppm

Canada. LEMT pour l’Ontario. (Contrôle de l’exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS 67-64-1)	LECT	750 ppm
	MPT	500 ppm
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	LECT	30000 ppm
	MPT	5000 ppm
Toluène (CAS 108-88-3)	MPT	20 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS 67-64-1)	LECT	2380 mg/m3 1000 ppm
	MPT	1190 mg/m3 500 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	LECT	54000 mg/m3
		30000 ppm
	MPT	9000 mg/m3
		5000 ppm
Toluène (CAS 108-88-3)	MPT	188 mg/m3
		50 ppm

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Acétone (CAS 67-64-1)	25 mg/L	Acétone	Urine	*
Toluène (CAS 108-88-3)	0.3 mg/g	o-crésol, avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	*
	0.03 mg/L	Toluène	Urine	*
	0.02 mg/L	Toluène	Sang	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuiller consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Toluène (CAS 108-88-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Toluène (CAS 108-88-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Toluène (CAS 108-88-3) Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés S'assurer une ventilation adéquate.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.
Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

Dangers thermiques Sans objet.

Considérations d'hygiène générale A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect Aérosol

État physique Liquide.

Forme Gaz liquéfié.

Couleur Pas disponible.

Odeur Pas disponible.

Seuil de l'odeur Pas disponible.

pH Pas disponible.

Point de fusion et point de congélation Pas disponible.

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	56 °C (132.8 °F)
Point d'éclair	-20.0 °C (-4.0 °F) TVC
Vitesse d'évaporation	14.4
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	2.6 % vol/vol
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	12.8 % vol/vol
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Tension de vapeur	Pas disponible.
Densité de vapeur	Pas disponible.
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	Miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau	2.65
Température d'auto-inflammation	465 °C (869 °F)
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	< 1 mm2/s @ 40°C
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Thermodilatabilité	60.96 cm
Projection de la flamme	24 dans
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Densité	0.795 - 0.805 g/ml
COV (% en poids)	9.8 %

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Peut réagir avec les matières incompatibles.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Chaleur. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matériaux incompatibles	Acides. Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements.
Peau	Provoque une irritation cutanée.
Yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. L'aspiration de gouttelettes du produit dans les poumons par ingestion ou vomissement peut provoquer une pneumonie chimique grave.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeur et des douleurs.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Effets narcotiques.

Composants	**Espèces**	**Résultats d'épreuves**
Acétone (CAS 67-64-1)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	cobaye	> 7426 mg/kg, 24 heures, ECHA
		> 9.4 ml/kg, 24 heures, ECHA
	Lapin	> 15800 mg/kg, 24 heures, ECHA
		> 7426 mg/kg, 24 heures, ECHA
		> 20 ml/kg, 24 heures, ECHA
		> 9.4 ml/kg, 24 heures, ECHA
Inhalation		
CL50	Rat	55700 ppm, 3 heures, ECHA
		50100 mg/m3, 8 heures, American Industrial Hygiene Association Journal
		132 mg/L, 3 heures, ECHA
		76 mg/L, 4 heures, ECHA/HSDB
		50.1 mg/L, 4 heures, ECHA
		50.1 mg/L, 8 heures
Orale		
DL50	Rat	5800 mg/kg, Journal of Toxicology and Environmental Health
		9.1 ml/kg, ECHA
		8.5 ml/kg, ECHA
		5.6 ml/kg, ECHA
		2.2 ml/kg, ECHA
	souris	3000 mg/kg, Pharmaceutical Chemistry Journal
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Pas disponible	
Inhalation		
CL50	Pas disponible	
Orale		
DL50	Pas disponible	
Toluène (CAS 108-88-3)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg, 24 heures, ECHA
		12124 mg/kg, HSDB
		14.1 ml/kg, HSDB
Inhalation		
CL50	Rat	26700 ppm, 1 heures, HSDB
		12200 ppm, 2 heures, HSDB
		8000 ppm, 4 heures, HSDB
		5879 - 6281 ppm, 6 heures, ECHA
		30 mg/L, 4 heures, ECHA

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
		28.1 mg/L, 4 heures, ECHA
		25.7 mg/L, 4 heures, ECHA
	souris	6405 - 7436 ppm, 6 heures, ECHA
		5320 ppm, 8 heures, ECHA/HSDB
		400 ppm, 24 heures, HSDB
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg, ECHA
		5580 mg/kg, ECHA
		2.6 g/kg, HSDB

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

- **Minutes d'exposition** Pas disponible.
- **Indice d'érythème** Pas disponible.
- **Valeur d'un œdème** Pas disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Valeur de l'opacité de la cornée** Pas disponible.
- **Valeur de la lésion de l'iris** Pas disponible.
- **Valeur des rougeurs de la conjonctive** Pas disponible.
- **Valeur d'un œdème de la conjonctive** Pas disponible.
- **Jours de récupération** Pas disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

- **Sensibilisation respiratoire** Pas un sensibilisant respiratoire.
- **Sensibilisation cutanée** On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Voir ci-dessous.

Carcinogènes selon l'ACGIH

Acétone (CAS 67-64-1)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Toluène (CAS 108-88-3)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

ACÉTONE (CAS 67-64-1)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
TOLUÈNE (CAS 108-88-3)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Toluène (CAS 108-88-3)	Volume 47, Volume 71 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets chroniques Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Autres informations Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Acétone (CAS 67-64-1)			
Crustacés	CE50	Daphnia	13999 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	10294 - 17704 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	4740 - 6330 mg/L, 96 heures
Toluène (CAS 108-88-3)			
Algues	IC50	Algues	433 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	7.645 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	5.46 - 9.83 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Saumon coho, (Oncorhynchus kisutch)	8.11 mg/L, 96 heures

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Mobilité générale Pas disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser les récipients vides.

14. Informations relatives au transport

Généralités Canada: Preuve de classification: Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affiche ci-dessous.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN UN1950

Appellation réglementaire adéquate AÉROSOLS, inflammables

Nom technique Acétone

Classe de danger 2.1

Dispositions particulières 80, 107

TMD



15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9) Inscrit.

COV de l'INRP du Canada et des exigences de rapports: rapports masse seuil/numéro d'Identification

Toluène (CAS 108-88-3) 1 TONNES

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

Règlements sur les précurseurs

Acétone (CAS 67-64-1) Classe B
Toluène (CAS 108-88-3) Classe B

Situation SIMDUT Contrôlé

Règlements internationaux

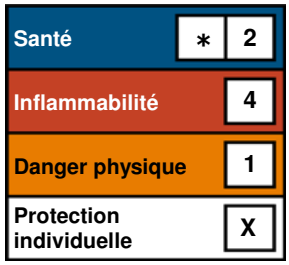
Inventaires

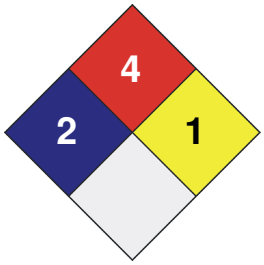
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0





Date de publication 22-Août-2018

Date de la révision 22-Août-2018

Version n° 01

Autres informations Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Clause d'exonération de responsabilité L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présupposé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Préparée par Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021